

# Message du Conseil de Ville au Corps électoral

Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 27, 28 et 29 novembre 2009, sur

**A Demande de crédit-cadre de Fr. 15'000'000.-, dont Fr. 5'470'000.- à charge de la Commune (part autofinancée par le fonds des digues) après déduction des subventions du Canton et de la Confédération, en vue de la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues et de revitalisation de la Sorne.**

## 1. INTRODUCTION

Les cantons ont l'obligation d'établir une carte des dangers pour l'ensemble de leur territoire puis d'en faire appliquer les principes. Il s'agit là toutefois d'un travail de longue haleine qui devrait aboutir vers 2011 pour le Canton du Jura.

La « Carte des dangers crues de la Sorne » s'inscrit dans cette perspective. Lorsque la dernière crue de la Sorne s'est produite les 8 et 9 août 2007, ce document avait déjà été validé par les autorités cantonales et fédérales. Le Conseil communal en a pris connaissance et l'a approuvé en mai 2007. Ce ne sont donc pas les inondations du mois d'août 2007 qui sont à l'origine de la « Carte des dangers crues de la Sorne ».

Toutefois, les dommages occasionnés par ces inondations ont conforté le Conseil communal dans sa volonté de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures nécessaires afin de protéger les zones concernées de la Sorne en ville de Delémont. Ces mesures sont d'ailleurs exigées par le Canton et la Confédération qui, sur la base de la carte des dangers établie, ont ordonné la mise en œuvre aux autorités communales.

Le projet de protection et de revitalisation de la Sorne s'inscrit, comme toutes les actions de la Ville de

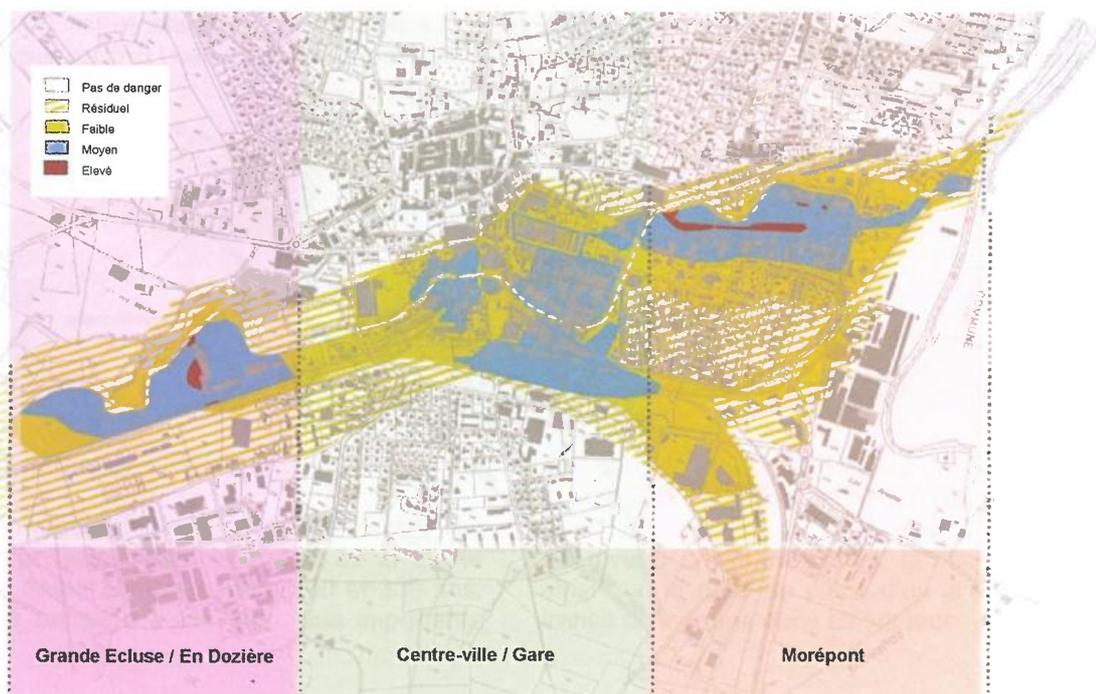
Delémont, dans une démarche de développement durable en prenant en compte les trois dimensions « Social, Environnement et Economie ».

Les aménagements prévus permettront donc, outre leurs fonctions de protection contre les crues et de revitalisation, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer leur lien à la Sorne. Le développement du réseau de mobilités douces ou la création d'un parc urbain, parfaitement compatibles avec les mesures de protection contre les crues, en sont quelques exemples.

Les mesures urgentes déjà réalisées ou en cours de réalisation – curages, entretien des berges, arrières-digues de Morépoint et En Dozière, acquisition de matériel mobile et concept d'intervention – ne font pas partie du présent message.

## 2. PRESENTATION DE LA « CARTE DES DANGERS CRUES DE LA SORNE »

La carte des dangers présente le niveau de danger auquel est exposé le territoire et détermine l'usage qui peut être fait des périmètres concernés. La « Carte des dangers crues de la Sorne », présentée ci-dessous, livre ces informations pour les inondations de la Sorne et pour la ville de Delémont. Elle représente les niveaux de danger AVANT la réalisation des mesures envisagées.



Le danger est caractérisé selon les 4 niveaux suivants :

- en **zone rouge (danger élevé)**, la construction est totalement interdite ; les personnes sont en danger aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments ;
- en **zone bleue (danger moyen)**, la construction est autorisée moyennant certaines exigences et conditions qui sont en principe fixées dans les permis de construire ; les personnes sont en danger à l'extérieur des bâtiments, mais peu ou pas à l'intérieur ;
- en **zone jaune (danger faible)**, la construction est généralement possible sans réserve majeure (des conditions particulières peuvent toutefois être prescrites) et le danger pour les personnes est faible ou absent ; il n'en reste pas moins que ces périmètres peuvent être touchés par des événements d'intensité faible ou par des événements rares mais de grande ampleur ; il en va de même pour les périmètres caractérisés par un **hachuré jaune-blanc (danger résiduel)**.

Cette carte a été élaborée entre 2004 et 2007 par un groupement de bureaux spécialisés, en collaboration avec les services concernés de la Ville de Delémont, à savoir le Service des travaux publics et le Service de l'urbanisme et de l'environnement. L'Office cantonal de l'environnement (ENV) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont collaboré à l'établissement de la carte et l'ont également validée.

### 3. TROIS SECTEURS PRINCIPAUX A AMENAGER

La « Carte des dangers crues de la Sorne » définit les secteurs de la Ville de Delémont susceptibles d'être inondés en cas de crues et qualifie le niveau de danger de chacun d'eux. A partir de cette carte et du diagnostic de l'état existant (niveau de protection actuel, état des milieux naturels, etc.), un plan de mesures a été établi et a débouché sur la « Conception directrice et plan directeur de la Sorne et de ses abords ». Des interventions importantes devront être réalisées ; elles sont divisées en trois secteurs d'action principaux et visent les objectifs suivants :

- **En Dozière et Centre professionnel** : augmenter la sécurité de la zone d'utilité publique et de la ville en aval, en particulier en créant dans le secteur

de la Grande Ecluse une zone d'épandage de crue à haute valeur écologique ajoutée ;

- **Centre ville/Gare** : revitaliser et renaturer la Sorne, augmenter la capacité de la rivière en veillant autant que possible et au vu des contraintes locales à apporter des améliorations environnementales ;
- **Morépont** : augmenter la capacité de la rivière jusqu'à la confluence avec la Birse en élargissant le lit de la Sorne ; dans le secteur Collège – Morépont, des aménagements naturels, également propices à la détente, seront mis en place, notamment sous la forme d'un parc urbain.

Sur un plan général, les mesures préconisées visent à améliorer la sécurité des personnes et des biens en cas de crues, à diminuer de manière sensible les restrictions de construction dans les zones de dangers actuelles, à rétablir les fonctionnalités de cet écosystème fragile qu'est la Sorne et s'inscrivent ainsi pleinement dans le contexte d'un développement durable du territoire et de l'amélioration environnementale des milieux naturels en général et du cours d'eau en particulier, conformément à la « Conception directrice et plan directeur de la Sorne et de ses abords », accepté par le Conseil de Ville le 28 septembre 2009. Ce plan directeur est consultable au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ou sur le site internet de la Commune ([www.delemont.ch](http://www.delemont.ch)).

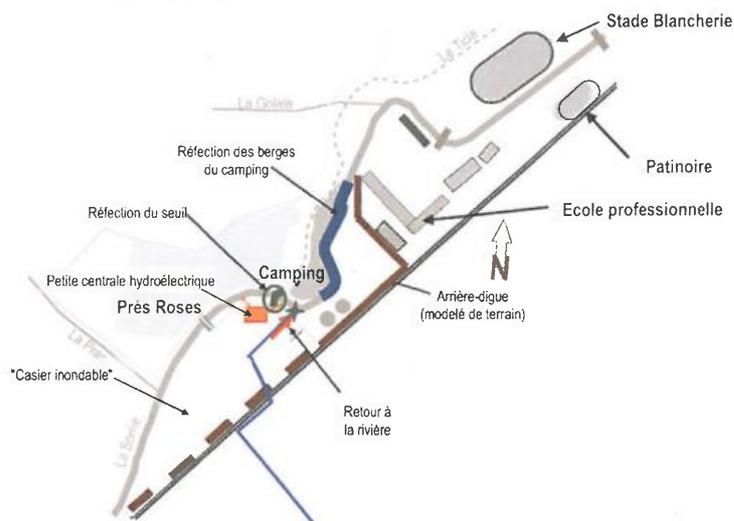
### 4. PRESENTATION DES MESURES

Les mesures présentées sont issues du concept de la carte des dangers crues de la Sorne et de la « Conception directrice et plan directeur de la Sorne et de ses abords ». Le niveau de détail du projet actuel est de l'ordre de l'étude préliminaire, sauf sur les secteurs « Centre ville/Gare » et « Collège/Morépont » où des études plus poussées ont été menées (avant-projets).

#### 4.1 Concept Grande Ecluse / En Dozière / Ticle

##### 4.1.1 Description sommaire

La figure ci-après présente les travaux prévus dans le secteur Grande Ecluse / En Dozière.

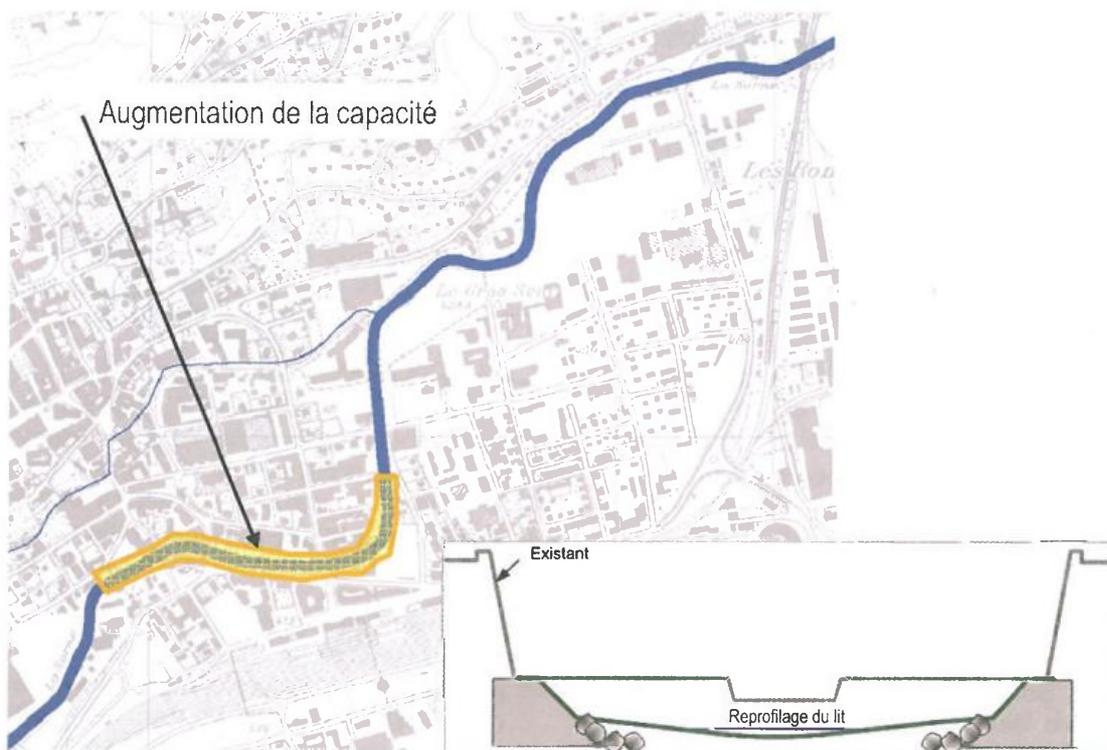


Les mesures prévues se basent sur une arrière-digue de protection située sur le tracé de la piste cyclable et à l'Ouest de l'Ecole jurassienne du bois et du Centre professionnel. La zone située entre l'arrière-digue et la Sorne sera une zone inondable en cas de crue (tous les 5 à 10 ans environ). La digue actuelle longeant la rivière sera ainsi abaissée. Dans les espaces inondables en rive droite, une zone à haute valeur écologique sera aménagée tout en conservant sur les parcelles à l'amont de la Grande Ecluse une activité agricole adaptée au plan de zones communal.

Sur le tronçon longeant le camping, la rive gauche sera réhabilitée pour assurer sa stabilité et la Sorne sera élargie en rive droite en fonction des besoins. La réfection du seuil de la Grande Ecluse permettra la migration de la faune piscicole. La plage du camping sera également réaménagée afin de faciliter son accès. Les mesures qui seront prises à la Grande Ecluse prendront en considération l'éventuelle construction d'une petite centrale hydroélectrique (projet distinct qui ne fait pas partie du présent message).

#### 4.1.2 Principaux effets des mesures

Au niveau de la sécurité, les mesures permettent de protéger le secteur concerné (en particulier la zone d'utilité publique), le Centre ville et la Gare contre les débordements de la Sorne. Le niveau de protection se situe entre la crue centennale et tri-centennale (crues avec une période de retour de 100 à 300 ans), ce qui garantit le passage d'une crue plus importante que celle d'août 2007 (période de retour inférieure à 100 ans).



#### 4.2.2 Principaux effets des mesures

Ces mesures permettent de protéger tout le Centre ville et le secteur de la Gare contre les crues de la Sorne d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans, ce qui garantit le passage d'une crue plus importante

Au niveau écologique, la zone inondable, actuellement située en zone de protection de la nature, devrait devenir une zone relais à haute valeur ajoutée. L'espace entre la Sorne et l'arrière-digue peut en effet être considéré comme faisant partie de l'espace du cours d'eau ; une activité agricole extensive n'est pas incompatible avec le concept retenu.

#### 4.1.3 Coûts

##### Total Grande Ecluse / En Dozière / Ticle

Fr. 2'300'000.-

dont :

- aménagement Secteur camping- Centre professionnel + Ticle	Fr. 1'000'000.-
- prolongement de l'arrière-digue provisoire côté Ouest	Fr. 700'000.-
- aménagement à l'amont de la Grande Ecluse	Fr. 400'000.-
- aménagement du seuil	Fr. 200'000.-

#### 4.2 Concept Centre ville / Gare

##### 4.2.1 Description sommaire

Dans le secteur centre, il n'est pas possible d'élargir la Sorne pour augmenter la capacité d'écoulement. La mesure prévoit donc le reprofilage du lit de la Sorne et le rehaussement des berges dans certains secteurs. Le lit bétonné de la rivière sera remplacé par un aménagement plus « naturel ». La figure suivante présente le secteur.

que celle de 2007. Cette valeur devra être précisée dans le cadre de l'étude du projet définitif.

Au niveau environnemental, la suppression des seuils ainsi que la mise en place d'un lit naturel favorisera le transit de la faune dans ce secteur.

### 4.2.3 Coûts

Pour l'établissement du projet définitif, des reconnaissances géologiques par sondages permettront de préciser l'ampleur des mesures à mettre en œuvre.

Sur la base de cette étude géologique, le projet sera adapté afin de respecter le budget présenté dans ce message, tout en garantissant les objectifs poursuivis.

**Total Centre ville / Gare Fr. 9'000'000.-**

dont :

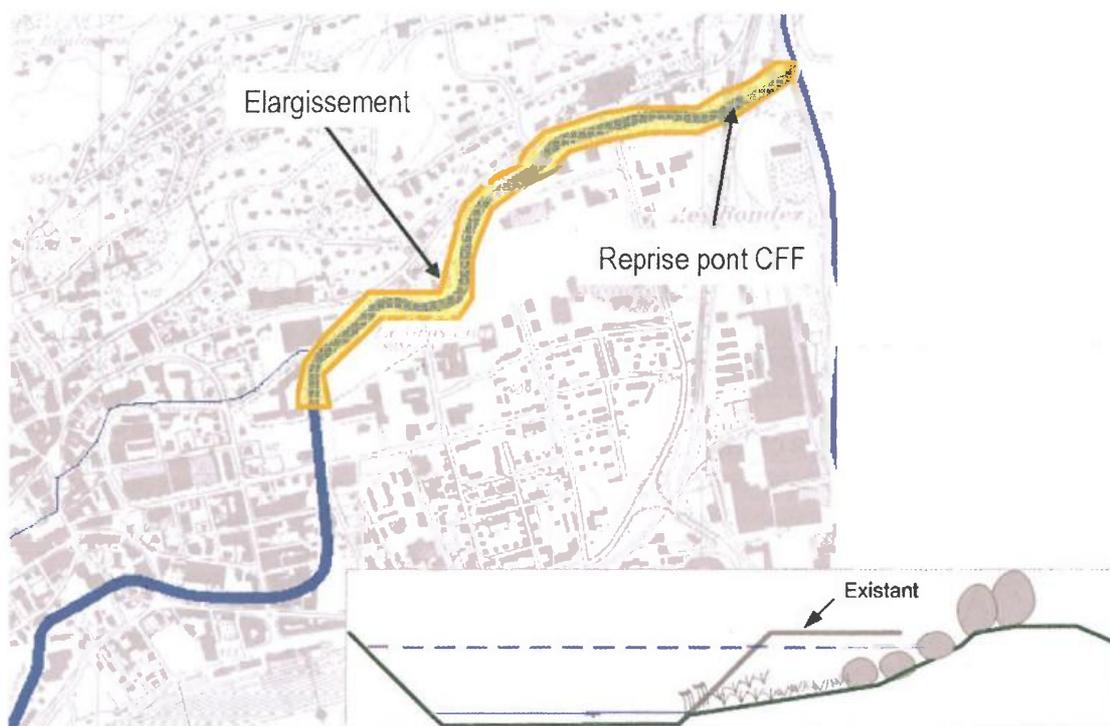
- reprofilage du lit, y compris renforcement des fondations de murs Fr. 5'500'000.-
- assainissement et rehaussement des murs, travaux sur ponts et bâtiments Fr. 1'700'000.-
- aménagement de la rivière (lit naturel, blocs, épis, digues) Fr. 1'800'000.-

## 4.3 Concept Secteur Morépoint

### 4.3.1 Description sommaire

Dans ce secteur, le concept retenu est un élargissement de la Sorne et une revitalisation de l'espace du cours d'eau dans son ensemble. En rive droite, une bande de 30 m de large le long du cours d'eau est réservée comme « espace de biodiversité ». La parcelle à l'Ouest de la passerelle du Haut-Fourneau reste inondable en cas de crue de la Sorne, alors qu'à l'Est il est prévu l'implantation d'une zone urbanisée.

A l'aval de Morépoint, la Sorne sera également élargie. La capacité d'écoulement sous le pont CFF sera augmentée. Le secteur du Colliard sera également réaménagé afin de faciliter les conditions d'écoulement (étape ultérieure lorsque les résultats de l'étude de la carte des dangers de la Birse, conduite par le Canton, seront connus). La figure suivante, ainsi que la coupe type, présente le secteur.



### 4.3.2 Principaux effets des mesures

Les mesures ont pour effet, au niveau de la sécurité, de protéger tout le secteur de Morépoint situé en aval. Les aménagements garantissent le passage d'une crue plus importante que celle d'août 2007 sur l'ensemble du secteur (période de retour de 100 à 300 ans). L'élargissement de la Sorne permet d'améliorer la qualité environnementale de ce tronçon. Au vu de la place disponible, l'objectif est de laisser à la Sorne la largeur correspondant à la largeur de biodiversité d'un cours d'eau de cette taille, telle qu'exigée par la Confédération.

### 4.3.3 Coûts

**Total Secteur Morépoint Fr. 3'700'000.-**

dont :

- aménagements secteur Collège-Morépoint Fr. 2'500'000.-
- aménagements à l'aval de la rue Auguste-Quiquerez Fr. 1'200'000.-

## 5. ESTIMATION ET RESUME DES COÛTS

L'estimation du coût des mesures prévues doit être mise en regard avec le coût potentiel des dommages en cas de crue de forte intensité. Les dommages occasionnés par les inondations des 8 et 9 août 2007 dépassent largement les 10 millions de francs.

Le potentiel de dommage calculé dans la « Carte des dangers crues de la Sorne » est le cumul des dommages potentiels pour une crue extrême (= environ 1.5 x une crue centennale) où tous les processus de danger sont réalisés.

Il y a lieu de souligner le très bon rapport entre les coûts des travaux, Fr. 15'000'000.-, et le montant des dommages potentiels qui s'élèvent à plus de Fr. 100'000'000.-, soit environ 1 est à 7.

En résumé, les coûts sont les suivants (référence juillet 2009), honoraires pour la réalisation des études compris :

• Grande Ecluse / En Dozière / Ticle :	Fr. 2'300'000.-
• Centre ville / Gare :	Fr. 9'000'000.-
• Morépoint :	Fr. 3'700'000.-
<b>Total</b>	<b>Fr. 15'000'000.-</b>

## 6. FINANCEMENT

La demande de crédit-cadre présentée porte sur un montant total de 15 millions de francs comprenant l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des mesures prévues par la carte des dangers crues de la Sorne (travaux et honoraires).

Ces mesures bénéficieront de subventions de la Confédération et du Canton. Le taux de base pour 2009 est de 51 % auquel s'ajoute un bonus pouvant aller jusqu'à 10 % selon la portée et la qualité du projet sous l'angle du développement durable.

Les autorités communales souhaitent accorder une attention particulière à l'intégration des principes du développement durable : démarche participative, poursuite du processus de concertation, aménagements respectant des exigences élevées en matière de protection de la nature et du paysage. Le taux de subventionnement escompté est donc de 61 %.

Tenant compte d'une subvention cantonale exceptionnelle de 80 % sur les deux premiers millions investis (plan de relance cantonal), les coûts nets à charge de la Municipalité se calculent de la manière suivante :

• Coût total TTC du projet :	Fr. 15'000'000.-
• Plan de relance cantonal (subventionnement de 80 % sur 2 mio.)	- Fr. 1'600'000.-
• Subventionnement escompté sur les 13 mio. restants (61 %)	- Fr. 7'930'000.-
• <b>Coûts nets TTC à charge de la Municipalité</b>	<b>Fr. 5'470'000.-</b>

Le crédit sera couvert par voie d'emprunt dont l'amortissement et les intérêts représenteront annuellement une charge financière moyenne de Fr. 205'000.- à prélever sur le fonds des digues. Le fonds des digues est alimenté par une taxe appliquée à l'ensemble des biens-fonds de Delémont dont le taux actuel est de 0.24 ‰ de la valeur officielle et qui représente annuellement une rentrée de Fr. 400'000.-.

Compte tenu des autres charges imputées au fonds des digues, la part communale de ce crédit-cadre sera amortie au plus tard dans 50 ans, une durée d'amortissement usuelle pour ce type d'ouvrage. Si le taux de subvention devait être majoré ou si des sources de financement externes pouvaient être trouvées (p. ex. les assurances), la durée d'amortissement serait alors raccourcie.

Le montant du crédit-cadre de 15 millions de francs constitue un plafond qui ne devra pas être dépassé. L'adaptation des coûts liée au renchérissement sera appliquée conformément aux recommandations du KBOB<sup>1</sup>. Un processus de suivi et de contrôle du projet ainsi que des dépenses est prévu (cf. § 7).

## 7. PROCESSUS DE SUIVI ET DE CONTROLE DU PROJET

Un controlling global est mis en place, tant aux niveaux technique, environnemental et social que politique et financier. Il s'agit notamment de mettre en application les démarches décrites dans le document recommandé par la Confédération « Guide du suivi des projets de revitalisation fluviale » publié dans le cadre du projet de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Les mesures préconisées permettent notamment de vérifier l'efficacité des aménagements réalisés.

Concernant le controlling politique et financier, la démarche adoptée permet de garantir un processus participatif large au niveau politique, conformément à la « Conception directrice et plan directeur de la Sorne et de ses abords » accepté par le Conseil de Ville :

- **transmission d'un rapport annuel au Conseil de Ville par le Conseil communal** ; l'état d'avancement du projet, les dépenses réalisées et pour l'année à venir ainsi qu'un bilan annuel seront présentés dans ce document à la fin de chaque année ;
- **présentation d'un rapport au début de chaque législature par le Conseil communal au Conseil de Ville** (état d'avancement, dépenses réalisées et pour la législature à venir, bilan de législature).

Ces documents seront discutés au Conseil de Ville. Les objectifs décrits dans le rapport de législature seront validés par un vote au Conseil de Ville. Cette démarche doit permettre de recadrer et réorienter le projet en cas de besoin, notamment concernant les objectifs et les dépenses à venir.

<sup>1</sup> KBOB : Coordination des services fédéraux de la construction et des immeubles

## 8. INFORMATION, CONCERTATION ET RESULTATS DES CONSULTATIONS

Compte tenu de la nature de ce dossier, l'information et la concertation ont fait l'objet d'un effort particulier qui sera poursuivi.

Par ailleurs, deux réunions de quartier ont été organisées les 7 et 12 novembre 2007. Ces réunions ont permis un échange direct entre les riverains concernés et les responsables du dossier afin de préparer au mieux le présent crédit. Au cours de séances spéciales qui se sont tenues les 19 novembre 2007, 2 juin 2008 et 27 août 2009, le projet « Delémont marée basse » a par ailleurs été présenté aux membres des commissions communales concernées.

Enfin, un processus de concertation ouvert aux milieux intéressés a été instauré. Sont aujourd'hui associés à ce processus : 17 entités de la « société civile » (associations et milieux concernés), la Commune (Conseil communal, les partis politiques via les commissions communales, les services techniques), le Canton, la Confédération et les bureaux mandataires. A ce jour, six séances ont été organisées à l'enseigne de ce processus de concertation, dont trois en 2009. Cette démarche prévoit également de consulter les milieux concernés avant chaque nouvelle intervention d'une certaine importance.

Une consultation publique sur la « Conception directrice et plan directeur de la Sorne et de ses abords » a eu lieu de juin à juillet 2009. Ce document permet d'avoir une vision globale des aménagements de la Sorne afin d'assurer un développement durable et cohérent de la Ville. La stratégie retenue pour la mise en œuvre du projet, le principe du crédit global, le processus de suivi et de contrôle et les objectifs généraux ont été appréciés très favorablement. Les mesures proposées pour atteindre ces objectifs ont également été approuvées par une grande majorité.

Des renseignements supplémentaires sur le processus participatif peuvent être obtenus sur le site internet communal ([www.delemont.ch](http://www.delemont.ch)).

## 9. CALENDRIER

Les travaux seront réalisés sur une période de 10 ans environ, dès 2010, selon l'ordre de priorité suivant, sous réserve de l'avancement des procédures des plans spéciaux et permis de construire :

1. Secteur En Dozière
2. Secteur Morépoint
3. Secteur Centre ville / Gare

## 10. PREAVIS DU CANTON ET DE LA CONFEDERATION

Dans son examen d'opportunité de la « Conception directrice et plan directeur de la Sorne et de ses abords », le Canton conclut que « sur la base des

*résultats de la concertation menée au sein de la commune et du présent rapport d'opportunité, la Ville de Delémont dispose des éléments lui permettant de soumettre un crédit-cadre au Conseil de Ville, puis au peuple, en vue de la réalisation du projet sur une période de 8 à 10 années... ».*

Le Canton estime également que « le projet [...] s'inscrit parfaitement dans les documents de planification en vigueur. Les [...] objectifs principaux du projet sont dans l'ensemble pertinents ». Il est en outre précisé que « les mesures de protection contre les crues l'emportent sur toutes les autres mesures, [...] sous réserve que les conditions-cadre imposées à l'aménagement des cours d'eau soient intégralement prises en compte », position largement partagée par le Conseil communal et le Conseil de Ville.

Pour sa part, la Confédération a validé la carte des dangers crues de la Sorne. Lors d'une séance du comité de pilotage du projet, son représentant a salué le travail entrepris par la Commune de Delémont et estimé que le dossier est de très bonne qualité et va dans le sens des directives données par la Confédération.

## 11. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

Le message a été présenté aux commissions concernées. Les préavis sont les suivants :

- Commissions des digues : unanimité avec une abstention
- Commission de l'urbanisme et de l'environnement : unanimité moins une voix contre
- Commission des travaux publics : unanimité avec deux abstentions
- Commission des finances : unanimité avec une abstention
- Commission de l'énergie et des eaux : unanimité avec une abstention

Le Conseil de Ville invite dès lors le Corps électoral à approuver la demande de crédit-cadre de Fr. 15'000'000.-, dont Fr. 5'470'000.- à charge de la Commune (part autofinancée par le fonds des digues) après déduction des subventions du Canton et de la Confédération, en vue de la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues et de revitalisation de la Sorne.

LE CONSEIL DE VILLE

Delémont, le 28 septembre 2009

## 1. PREAMBULE

Depuis quelques années, les membres du Conseil d'administration de Patinoire régionale Delémont SA tirent la sonnette d'alarme : il devient de plus en plus difficile de gérer cette infrastructure sportive dans de bonnes conditions. Cette société anonyme a toujours bouclé ses comptes avec un léger bénéfice ou déficit. Cependant, les amortissements et le renouvellement des machines et des installations n'ont jamais pu être réalisés comme cela aurait dû être le cas. Patinoire régionale Delémont SA n'a procédé qu'aux réparations urgentes et strictement nécessaires. Cette situation, aujourd'hui, atteint ses limites.

## 2. SITUATION ACTUELLE

On vit des hivers doux et humides depuis 5 ans. Ces situations particulières, pour une patinoire artificielle de plein air, mettent en péril son utilisation et les clubs locataires ne peuvent plus garantir le maintien du calendrier des matches et des manifestations. Trop souvent, en avant et arrière-saison, les entraînements doivent être supprimés, faute de glace de qualité ou de conditions météorologiques favorables.

Le Conseil de Ville a noté qu'en hiver, mis à part la piscine couverte et les halles de gymnastique, il n'y a pas d'autres possibilités de pratiquer des sports d'équipe dans la région.

Avec les aménagements envisagés par Patinoire régionale Delémont SA, la saison de glace serait prolongée de deux mois. Elle pourrait ainsi débuter fin septembre déjà et se terminer fin mars, garantissant donc une utilisation d'un semestre au moins. Cette possibilité éviterait aux clubs de devoir chercher des solutions de dernière minute et d'imposer des horaires d'entraînement frisant l'irréalisme durant le premier et le dernier mois de la période d'ouverture de cette infrastructure.

La question du nombre de patinoires pour une région comme la nôtre (Jura, Jura bernois et Laufon) est fréquemment posée. Une étude démontre que le besoin est bel et bien réel et que, même si le nombre d'installations est relativement élevé, le nombre de pratiquants de sports de glace l'est encore plus. Malgré toutes les patinoires disponibles dans la région, il est difficilement possible, pour les sportifs de la vallée de Delémont, de trouver des plages horaires libres, dans une patinoire externe, à partir de 17 heures les jours de semaine. Le problème est encore plus difficile à résoudre les fins de semaine, étant donné que toutes les patinoires sont réservées pour les matches, les manifestations et le patinage public. Par ailleurs, la patinoire de Delémont jouit d'une fréquentation importante au niveau du patinage des écoles et amateur. A cela s'ajoute le nombre croissant de sportifs exerçant le skater-hockey en été et qui pratiquent le hockey en hiver.

Comme on peut le constater, depuis plus de 10 ans, cette installation fait le bonheur de milliers d'utilisateurs

et d'amateurs de sports de glace du district de Delémont et au-delà.

## 3. PROJET ET FINANCEMENT

Pour garantir la pérennité de l'installation et de l'utilisation de la patinoire, la couverture de cette infrastructure avec fermeture partielle (deux façades sur quatre) s'impose, ainsi que l'aménagement de vestiaires pour le public et pour les clubs locataires, de même que l'aménagement d'une buvette. Le coût total de ces travaux, supporté par Patinoire régionale Delémont SA, est évalué à Fr. 3'880'000.-. Tenant compte du fait que la patinoire est basée sur son territoire, la Ville est sollicitée en priorité, pour un soutien financier à cette infrastructure régionale. Une votation positive de la part des Delémontaines et Delémontains encouragerait les autres communes à s'engager financièrement.

Suite au refus populaire, le 26 octobre 2008, du principe de financement du développement des infrastructures culturelles et sportives de la Ville de Delémont, le Conseil de Ville a décidé de soutenir Patinoire régionale Delémont SA, par la prise en charge du déficit, à hauteur maximale de Fr. 250'000.- par an, durant 15 ans. En contrepartie de son soutien financier, la Ville de Delémont se verra accorder un siège au sein de la commission de construction, ainsi qu'un représentant au sein du Conseil d'administration de Patinoire régionale Delémont SA. De son côté, Patinoire régionale Delémont SA devra garantir le reste du financement du crédit, ainsi que les coûts de fonctionnement.

Cette prise en charge annuelle de maximum Fr. 250'000.- entrera dans le cadre du compte de fonctionnement communal. Une convention entre le Conseil communal et Patinoire régionale Delémont SA devra être conclue notamment pour régler les modalités de financement ainsi que l'amortissement des installations construites. La convention définira également les modalités d'utilisation de la patinoire par les écoles, l'utilisation d'énergie renouvelable ainsi que la mise à disposition des toits pour l'implantation de panneaux solaires.

## 4. PREAVIS ET CONCLUSIONS

Les Commissions des sports et des finances ont préavisé favorablement à l'unanimité cette prise en charge. Avec ce projet, les Delémontaines et Delémontains ont l'occasion de marquer leur attachement au développement des infrastructures sportives de leur Cité. Ils démontreront ainsi qu'ils sont soucieux de la société qu'ils légueront aux jeunes générations. Le Conseil de Ville invite dès lors le Corps électoral à approuver la prise en charge du déficit annuel de Patinoire régionale Delémont SA à hauteur de maximum Fr. 250'000.-, sur 15 ans.

LE CONSEIL DE VILLE

Delémont, le 25 mai 2009

## 1. PREAMBULE

Afin de garantir une gestion publique et durable de la distribution d'eau potable à Delémont, les autorités communales appellent la population à accepter une modification des tarifs de l'eau potable. Cette modification doit notamment permettre de limiter les fuites dans le réseau, de l'ordre de 30 % actuellement, et d'assurer à court et moyen termes une qualité de l'eau irréprochable.

## 2. AUTOFINANCEMENT DE L'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

La distribution d'eau potable, de la source au robinet, est obligatoirement et complètement financée par la vente d'eau potable. Réciproquement, un franc facturé par le Service des eaux ne peut être utilisé par aucun autre service communal.

## 3. ETAT DU RESEAU

L'état du réseau d'eau potable de la Ville de Delémont est aujourd'hui préoccupant. Les pertes d'eau potable dues à des fuites dans le réseau sont estimées à 30 %, soit un volume d'environ 200'000 de m<sup>3</sup> chaque année. A titre d'exemple, plus d'une fuite par semaine ont été recensées en 2008 (66 au total). Certaines ont des conséquences graves, sur l'état des routes notamment, et des incidences financières très importantes. La fuite observée au faubourg des Capucins en août 2008 a ainsi provoqué de grandes perturbations routières, causé la perte de plus de 230'000 litres d'eau potable et occasionné plus de Fr. 120'000.- de dégâts.

Ces fuites sont liées à un assainissement insuffisant ces dernières années. En effet, entre 500 et 800 mètres de conduites ont été assainis ces dernières années, alors que la branche recommande un taux annuel de 2 % du réseau, ce qui représente pour Delémont environ 2 kilomètres de réseau par année.

## 4. REDUCTION DE LA DOTATION DES SERVICES INDUSTRIELS

Préalablement à cette proposition de modification des tarifs, les coûts d'exploitation du réseau ont été optimisés. Ainsi, la dotation des Services industriels a été réduite de 28 à 26.5 équivalents plein temps. Intégrée à cette structure, le Service de l'eau potable est composé de 4 équivalents plein temps qui assurent un service de piquet 24 heures sur 24, chaque jour de l'année.

## 5. TARIFS PROPOSES

La proposition de modification des tarifs concerne l'abonnement fixe (Fr./mois) et les charges variables en fonction de la consommation (Fr./m<sup>3</sup>).

Les abonnements mensuels sont proposés comme suit (HT) :

- calibre 20 mm : Fr. 10.- HT/mois
- calibre 25 mm : Fr. 30.- HT/mois
- calibre 32 mm : Fr. 70.- HT/mois
- calibre 40 mm : Fr. 120.- HT/mois
- calibre 50 mm : Fr. 200.- HT/mois
- calibre 65 mm : Fr. 310.- HT/mois
- calibre 80 mm : Fr. 450.- HT/mois

Pour la majeure partie des consommateurs delémontains, l'abonnement qui est proposé est ainsi de Fr. 10.- par mois. En ce qui concerne le tarif par m<sup>3</sup> d'eau potable, il est proposé de passer de Fr. 1.80/m<sup>3</sup> à Fr. 2.-/m<sup>3</sup> (HT). Un tel tarif permet une baisse sensible de la facture pour les consommateurs qui économisent l'eau potable. Pour un ménage de 4 personnes, l'augmentation du prix de l'eau, telle que proposée ci-dessus, représente environ Fr. 8.- par mois.

## 6. CENTIME DE SOLIDARITE ET FONDS DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN DU RESEAU

Les autorités delémontaines proposent de prélever un centime de solidarité par m<sup>3</sup> d'eau vendu dans le réseau. Le montant ainsi récolté sera utilisé à des fins de coopération internationale dans le domaine de l'eau potable. La constitution d'un fonds de rénovation et d'entretien du réseau, recommandée par le Canton et les instances de la branche, permettra de faire face aux dépenses à venir sans passer par l'emprunt.

## 7. PREAVIS ET CONCLUSIONS

Le Conseil de Ville, la Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances, ont approuvé cette modification des tarifs de l'eau à une large majorité. Le Conseil de Ville, dans le but de garantir une gestion publique de l'eau potable respectant les principes du développement durable, invite le Corps électoral à approuver la modification de l'arrêté fixant le tarif de l'eau.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Romain Seuret

Edith Cuttat Gyger